Description des alpages de la Commune de Vionnaz en 1900

51. Crêtaz, Les Places et Ponneresse.
(1050-1600 m d'alt.)

Séparées l'une de l'autre par la forêt et entourées par celle-ci dans leur ensemble, ces trois pâtures ont été réunies récemment. Le terrain est passablement en pente et propice au reboisement. Nombreux buissons. Les Places sont affligées d'une quantité de pentes recouvertes de pierres, et Crettaz a beaucoup de chaînes de rochers. La charge se compose de 70 pièces de gros et jeune bétail, y broutant dès 25/30 Mai, au 30 Septembre. Les chemins conduisant à Ponneresse et à Les Places sont bons, ceux de Crétaz sont moyens. Quelquefois l'eau y devient rare. En fait de constructions nous énumérons 2 chalets étables et une écurie séparée. L'un des chalets a été récemment restauré et l'écurie refaite à neuf. Cependant le nombre et l'espace de ces étables ne suffisent pas encore aux exigences actuelles et à la rotation introduite sur l'alpage. Celui-ci est affermé pour une durée de 5 ans au prix d'environ 550 francs. En outre le fermier doit exécuter différents travaux de nettoyage, dépierrement et de propreté.

52. Eusin.
(1329—1680 m d'alt.)

Eusin sert de préalpe aux alpes suivantes de Chétillon et Recon et possède un terrain s'en allant en mourant vers le nord. Les parchets supérieurs sont ravagés par les éboulis et de plus en plus resserrés par la forêt, qui de toutes parts croît au détriment du pâturage.

La charge se compose de 42 vaches, 49 génisses,18 veaux et 12 chevaux, qui y pâturent en tout 30 jours environ, soit 15 jours au printemps et 15 jours en automne. L'eau coule abondamment dans les bassins et les torrents et jaillit d'une excellente source. Chemins bons et faciles. Eusin a deux chalets et écurie spacieuses, mais hélas ! en mauvais état. On y trouve encore une étable séparée pour les chevaux. Pour empêcher le recul du rendement de cette alpe, il serait bon d'aviser immédiatement à des travaux de nettoyage, dépierrement, etc., d'une manière encore plus sérieuse que par le passé.

53. Chétillon.
(1613—1870 m d'alt.)

Cette alpe, exploitée comme dernière station de Eusin (52), La Pointe (56), se trouve presque sur la frontière de la Savoie sur un terrain incliné vers le nord-est. C'est une pâture un peu aride, où la pénurie d'eau se fait quelquefois sentir. Les districts supérieurs touchant à la frontière sont rocheux, recouverts de décombres, infestés çà et là d'aunes, de myrtilles, etc.

Charge 40 vaches, 48 génisses, 12 veaux, paissant environ 42 jours sur le pâturage. En moyenne le lait atteint 7 litres par vache et jour, toute la quantité est destinée à la fabrication de fromage maigre. Les deux chalets-étables sont d'un âge respectable et assez spacieux. Autrefois Chétillon était affermée, aujourdhui elle est exploitée par les bourgeois eux-mêmes. Ceux-ci paient selon règlement une taxe de frs. 4, et les non-bourgeois frs. 15 pour l'estivage d'une vache. A l'endroit des améliorations, on fait annuellement quelques ouvrages, consistant en nettoyage, dépierrement, destruction des plantes inutiles, etc. On pense sérieusement a réformer les abus commis, en ce qui concerne l'enlèvement et transport de l'engrais sur les biens privés.

Fichier : paturage_Vionnaz_en_1900.pdf
Michel Neuhaus, Torgon 2021

54. Recon.
(1500—1850 m d'alt.)

Jolie et fertile pâture au sol ondulé, bosselé, poussant un gazon serré et bon. Seules les contrées du sommet sont meublées de pierres, par ci par là, de genévriers, de rhododendrons, etc.

La forêt prédomine sur le fond. En 1899 Recon était habitée par 55 vaches, 50 génisses, 35 veaux, y séjournant 42 jours. Rendement laitier: 7 litres journalièrement par vache. Fabrication de fromage maigre. Le fumier est en partie épandu, en partie transporté. Le fond se voit souvent privé d'engrais au profit des biens particuliers voisins. Chemins bons. Les clôtures ne sont pas absolument nécessaires. Les trois écuries-étables sont en état médiocre, mais suffisent encore. Comme servitude grevant l'alpe, nous citons le pas de Recon. Exploitation par la bourgeoisie.

Chaque année celle-ci fait entreprendre quelques travaux de déblayage. Par ce fait le rendement de la pâture a considérablement augmenté ces dernières années.

55. Le Croix.
(1450—1900 m d'alt.)

Deux tiers de cette montagne appartiennent à un consortage, l'autre tiers est à la bourgeoisie d'Evionnaz. Le Croix est sis sur les flancs tombant vers le nord du col de Croix et forme au fond autour des chalets une combe bien fertile et abritée. Dans la direction du Pas de Croix, et le long de l'arête à l'est, le sol est moins fertile, étant rocheux, recouvert de débris et d'aunes de montagne.

Du 20 Juillet au 30 Août soit 42 jours, Le Croix, utilisé comme montagne haute, est chargé de 63 vaches, 60 génisses et 20 veaux. Rendement laitier: 6 à 7 litres. Fabrication de fromage maigre. On y voit une très grande hutte avec une écurie pouvant caser 120 à 125 têtes; de plus il y existe deux fromageries avec accessoires. Eau en abondance. Le personnel récolte une petite provision de foin et de litière.

56. La Pointe.
(1460—1670 m d'alt.)

Petite préalpe de Chétillon, au sol assez fertile, fortement incliné vers le nord, garni par places de genévriers et d'aunes de montagne. Environ 15 jours en printemps et autant en automne, cette pâture est habitée par 17 vaches et 25 pièces de jeune bétail. La nue propriété appartient à la bourgeoisie, l'écurie est propriété particulière. Celle-ci est bâtie moitié sur l'alpage, moitié sur fond privé, et favorise d'une manière exceptionnelle une

fumure à bon marché des biens privés, au détriment de la propriété commune ; c'est un abus commun à beaucoup d'alpes de cette contrée et que nous espérons voir disparaître le plus tôt possible, dans l'intérêt d'une exploitation alpestre normale et rationnelle.

57. Plan de Croix.
(1330—1677 m d'alt)

Cette jolie montagne se trouve dans une petite vallée, dont les flancs présentent un gazon dense et fertile ; le fond est traversé par un petit torrent. Un peu de forêt revient à la pâture,

qui appartient à un consortage d'environ 20 ayants droit. Une assez grande partie du sol pâturable est marécageuse et devrait être drainée. Récemment seulement l'alpe a été livrée à une exploitation régulière. Les constructions faisaient encore défaut.

En 1900 on a construit 2 huttes avec écurie, travail subventionné par la Confédération. — L'ouverture d'un chemin d'accès, ainsi que l'adduction d'eau près des huttes, vont, nous aimons à le croire, suivre incessamment. Puisse ce nouvel essor durer longtemps, et grâce à

la persévérance on pourra hausser sous peu le rendement de Plan de Croix, qui actuellement nourrit du 21 Juin au 21 Septembre 45 vaches, 30 génisses et 15 veaux.

58. Dravers.
(1438—1650 m d'alt.)

Préalpe de l'alpe suivante Conche est située sur le versant raide, à l'est et enfouie sous les débris de pierres des rochers de Savalenaz et d'Outanne. Le terrain libre, par contre, est de bonne nature et couvert d'un gazon d'une qualité excellente. Dravers appartient à un consortage de bourgeois de Vionnaz et se trouve actuellement encore (1900) dépourvue de toutes constructions, attendus que l'on a supprimé celles bâties sur la limite des biens communs et privés. A l'effet de les remplacer d'une manière moins égoïste et plus avantageuse pour l'exploitation alpestre, les consorts vont bâtir des écuries neuves sur la pâture même.

Dravers n'est habitée qu'au printemps et en automne, durant 30 jours en tout, et nourrit pendant ce temps environ 60 vaches, 40 génisses et 20 veaux.

59. Conche.
(1500—1832 m d'alt.)

Possession d'une vingtaine de consorts, qui ont fait de cette contrée, jadis sauvage, asile des chamois, une jolie pâture sise à la frontière cantonale. Sur ces parages, autrefois véritables déserts, on fait des choses tout à fait remarquables. Grâce à un généreux

subside de 11,573 frs., donné par la Confédération, on a pu construire 2 chalets-étables, et ces constructions finies l'on va procéder à l'érection des locaux nécessaires à la fromagerie, ainsi qu'à la pose des conduites d'eau. Actuellement déjà cette pâture est chargée pendant 42 jours du troupeau mentionné à l'alpe de Dravers (58), et il est hors de doute, au vue de l'énergie et de l'activité de ces braves consorts, que sous peu le rendement de Conche va augmenter encore. Aussi, appréciant à leur juste valeur les travaux entrepris sur le terrain de l'économie alpestre, la direction de la Société suisse d'économie alpestre a-t-elle, sous date du 13 Décembre 1900, honoré le consortage de l'alpage de Conche d'un diplôme d'honneur : „pour création d'un grand et bon alpage sur un terrain autrefois inculte et sauvage."

Cette mention honorifique, les vaillants consorts de Conche, l'ont méritée sans aucune restriction.

Extrait des STATISTIQUES SUISSES DES ALPAGES. L'économie alpestre du Bas-Valais. Prof A. Struby, secr S.A.V, 1902